

Image not found or type unknown



responsabilité de la ville dans mon accident de voiture

Par **teaandmea**, le **10/02/2009** à **19:39**

Bonjour, voici ma situation.

J'ai eu un accident de voiture sur une chaussée qui n'avait pas été salée, alors que celle-ci aurait dû l'être (un témoin travaillant pour la ville me l'a confirmé, et j'ai ses coordonnées), dans l'agglomération de Caen.

Ma voiture a été expertisée, et les réparations sont de 3100 euros minimum, sachant que ma voiture est cotée 2800, le garage ne va donc pas la réparer.

Voici ma question, la ville a-t-elle une part de responsabilité dans mon accident et m'est-elle redevable de quelque chose?